

CHAPITRE 2

EQUIPEMENTS & SERVICES

1 – LES EQUIPEMENTS & SERVICES A L'ECHELLE COMMUNALE

1.1 – Les équipements scolaires et périscolaires

Les groupes scolaires

On recense 3 groupes scolaires sur la commune :

- Le **groupe scolaire des Monts du Matin**, situé sur le secteur du Goubet
- Le **groupe scolaire Simone Veil**, situé également sur le secteur du Goubet
- Le **groupe scolaire Marc-Antoine et Rosalie Jullien**, situé sur le secteur de Pizançon

Les effectifs se situent en moyenne aux environs de 550 élèves sur la commune. Les effectifs du groupe scolaire du Goubet et de Pizançon sont très proches.

L'évolution récente de la courbe globale des effectifs indique que le nombre d'élèves a progressé depuis la rentrée 2013/2014.

Concernant l'évolution du nombre de classes, on observe que :

- ✓ le nombre total de classes suit une progression régulière
- ✓ à l'exception d'une fermeture de classe en 2007-2008, le nombre de classes est stable

L'un des principaux enjeux consiste à réfléchir aux leviers permettant d'assurer une stabilisation dans la durée du nombre de classes.

La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire confectionne les repas et fournit les écoles publiques de la commune. Les repas sont confectionnés dans la cuisine centrale située dans l'enceinte de l'école élémentaire des Monts du Matin par du personnel employé par l'association « Le PAGE ». Les repas sont pris sur place dans la salle de restauration scolaire de l'école élémentaire des Monts du Matin et sont acheminés quotidiennement à l'école Marc-Antoine et Rosalie Jullien de Pizançon.

Services périscolaires

La garderie scolaire accueille les enfants scolarisés qui atteignent leurs 3 ans avant la fin de l'année scolaire en cours. Elle fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi (hors vacances scolaires) aux horaires suivants : de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30.

Il existe également un service d'études surveillées qui s'adresse aux enfants scolarisés à l'école élémentaire des groupes scolaires. Elles sont organisées pour l'école du Goubet le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00 et pour l'école de Pizançon le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h00.

1.2 – La petite enfance

Le centre multi accueil Pom'Cannelle

Le centre multi accueil POM'CANNELLE est situé à Pizançon et est géré par la société PEOPLE&BABY via une délégation de service public. Il s'agit d'une structure d'accueil et d'éveil qui accueille des enfants de deux mois et demi jusqu'à l'entrée en école élémentaire. Les enfants de 4 à 6 ans peuvent être accueillis en fonction des disponibilités le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Le multi accueil est ouvert de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi. La structure propose 25 places en accueil régulier, et 3 places en ponctuel. Sur ces 28 places, 2 places sont réservées à l'accueil d'urgence.



Les assistantes maternelles

Des assistantes maternelles interviennent à l'échelle de la communauté de communes du canton de Bourg de Péage.

En outre, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), proposé par la Communauté de Communes du Canton de Bourg de Péage, est un lieu d'information, d'échange, d'écoute et de rencontre au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

1.3 – Les autres équipements et services

1.3.1– Les salles municipales

La commune dispose de 5 salles dans les différents hameaux de la commune.

L'Ensemble Charles Bringuier

Il s'agit d'une salle de réception et de spectacle, située au Goubet, qui a fait en 2013 l'objet d'importants travaux de restructuration. L'Ensemble Charles Bringuier permet la mise à disposition d'un nouvel équipement aux multiples fonctions : spectacles, galas, danse, cinéma, séminaires d'entreprises, salles de réception... qui inclut une nouvelle bibliothèque municipale, des locaux affectés aux sièges des associations, une salle pour les aînés, une salle de danse, une nouvelle cuisine aménagée, un bar avec terrasse, un parvis fonctionnel. L'architecture du bâtiment n'a pas été bouleversée, seules les valeurs d'usage ont été privilégiées et les surfaces créées optimisées.

La salle de sport et le bar de la Halle des Sports Gilbert Tournigand de Pizançon et l'ancienne école de Papelissier

Ces salles peuvent être louées uniquement aux particuliers ou aux associations.

La salle Isidore Descombes à Pizançon et la salle Maurice Benoit (contigüe au centre de secours)

La location de ces salles est dédiée uniquement aux associations.

On recense en outre sur la commune une trentaine d'associations.

1.3.2 Les équipements sportifs

L'offre en matière d'équipements sportifs, qui permet de répondre aux besoins de plus de 2000 licenciés et de près de 50 associations couvrant plus d'une vingtaine de disciplines, s'appuie sur les équipements suivants :

- ✓ 1 gymnase appelé «Halle des Sports Gilbert Tournigand », situé à Pizançon (volley, basket, handball, escalade, gymnastique, art martiaux...).
- ✓ 1 stade de football au Goubet
- ✓ 1 stade de rugby à Pizançon
- ✓ 2 skate-park (au Goubet et à Pizançon)
- ✓ des courts de tennis au Goubet
- ✓ 1 base d'aviron à Pizançon
- ✓ 2 stades de pétanque au Goubet et à Papelissier

1.3.3 – Les équipements sociaux

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux. Même s'il est rattaché à la mairie de Chatuzange le Goubet, le Centre Communal d'Action Sociale possède une autonomie de gestion. Le CCAS participe aux différentes actions menées par les associations caritatives de la commune et hors communes en les subventionnant : portage des repas à domicile, etc.

L'ADMR

L'Association locale de Chatuzange le Goubet fait parti des 23 associations qui composent le réseau ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural) de la Drôme.

A noter également que des assistantes sociales du Centre Médico-Social (CMS) de Bourg de Péage assurent des permanences en mairie de Chatuzange le Goubet.

1.3.4 – La bibliothèque municipale

Située dans l'ensemble Charles Bringuier, la bibliothèque municipale « Chatulivre » propose la consultation sur place ou l'emprunt. Outre le prêt de livres, la bibliothèque propose des animations (lectures d'albums pour les plus jeunes, atelier d'écriture, expositions,...) et des services.

Les horaires d'ouverture au public sont : le mardi de 16h30 à 19h00, le mercredi de 16h30 à 19h00 et le samedi de 13h30 à 16h00 (en période scolaire).

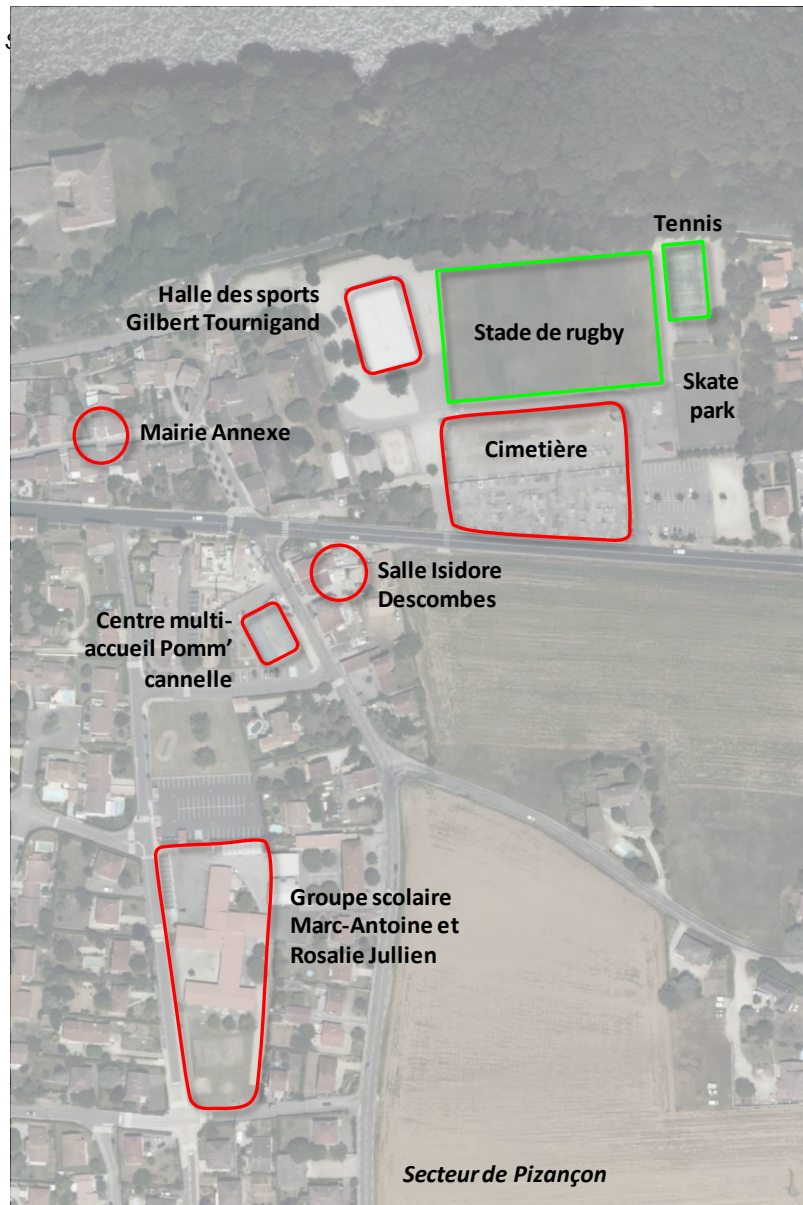
1.3.5 – La poste

Le local de la Poste est ouvert du lundi au samedi.

1.3.6 – Les services techniques

L'aménagement du nouveau Centre Technique Municipal a été réalisé en 2013 pour permettre aux agents techniques de bénéficier de locaux fonctionnels regroupés sur un même lieu, impasse Maurice Eynard.

Localisation des principaux équipements



2 – LES EQUIPEMENTS & SERVICES SUPRA COMMUNAUX

2.1 – Les équipements et services à l'échelle du canton

2.1.1 – Sport et loisirs

La commune bénéficie de l'offre en équipements et animations du canton de Bourg-de-Péage, notamment le complexe aquatique intercommunal « Diabolo », composé de 4 espaces complémentaires :

- ✓ un espace aquatique avec un bassin sportif 6 couloirs de 25 m, un bassin d'activité de 326 m² ainsi que des jeux d'eau pour enfants
- ✓ un spa pour les soins du corps et le bien-être (sauna, hammam, jacuzzi...)
- ✓ un espace restauration, accessible par toute la clientèle, avec terrasse
- ✓ un espace plein-air de 17000m² avec solarium, espaces verts, jeux d'eau, terrains de beach-volley et beach soccer

Ce complexe aquatique intercommunal est ouvert depuis juillet 2012 sur Bourg de Péage. Une zone d'activités dédiée aux loisirs est en cours d'urbanisation.

2.1.2 – Petite enfance et public jeune

La gestion des crèches du canton de Bourg de Péage ne fait pas partie des compétences déléguées à la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage par les communes. Chaque commune gère sa propre crèche, et Chatuzange le Goubet fait partie des 4 communes disposant d'une telle infrastructure (avec Bourg-de-Péage, Alixan et Châteauneuf-sur-Isère).

Parallèlement, à l'échelle intercommunale, le relai d'assistantes maternelles (RAM) a un rôle d'information pour les assistantes maternelles et les candidates à la profession ainsi que pour les parents. Le RAM organise sur les sept communes du canton des permanences d'information et de conseil pour les assistantes maternelles et les parents, des ateliers d'éveil itinérants, des soirées thématiques et des rencontres tout au long de l'année.

En outre, il existe à chaque période de vacances scolaires (hormis celles de Noël) un service dénommé « Cap'sur tes vacances » qui a deux missions principales :

- ✓ la gestion en direct l'accueil de loisirs communautaire CAP' sur tes vacances
- ✓ la coordination de l'action des 5 accueils de loisirs associatifs du canton

Situés à Alixan, Châteauneuf-sur-Isère, Chatuzange le Goubet et Hostun, les 5 centres de loisirs associatifs du canton accueillent les enfants, de 3 à 17 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires pour des programmations spécifiques. Pour les vacances scolaires, ces structures proposent des semaines thématiques. Sur la commune de Chatuzange le Goubet, le centre aéré situé route de Papelissier accueille les 4-15 ans et est géré par l'Amicale Laïque de Bourg de Péage. Il propose un accueil à la journée ou à la semaine.

Il convient de signaler aussi l'existence d'un Point information jeunesse (PIJ).

2.1.3 – Séniors

Enfin, la communauté de communes participe à l'accompagnement des séniors en promouvant 5 dispositifs mis en place par le Conseil Général de la Drôme ou les différents acteurs du territoire :

- ✓ « Allô Drôme Seniors », service téléphonique d'information
- ✓ le CLIC – Comité Local d'Information et de Coordination Gérontologique
- ✓ l'accueil de jour autonome du Clos de l'Hermitage)
- ✓ l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie)
- ✓ le chèque « Sortir Plus »

2.1.4 – Culture & tourisme

En matière de culture et tourisme, des manifestations sont proposées par les communes du canton et la communauté de communes avec le « Chemin de peintres » et les « Villages sentinelles ». Des promenades sur les sentiers de randonnée sont proposées, notamment la « boucle des Monts du Matin ». L'office de tourisme « Romans - Bourg de Péage Tourisme » informe et guide (hébergement, visites de lieux touristiques ou du patrimoine culturel, etc.).

2.1.5 – Social

La communauté de communes mène une politique d'action sociale à travers 3 actions :

- ✓ le soutien aux structures sociales
- ✓ l'accompagnement des élèves ;
- ✓ la mise en œuvre de la CASU (Commission d'Action Sociale d'Urgence)

Parmi les CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale) présents à l'échelle intercommunale, Chatuzange le Goubet dispose d'un CCAS permettant d'accompagner la population dans ses démarches administratives, notamment en matière de santé et de social.

2.1.6 – Nouvelle gendarmerie

La nouvelle caserne de gendarmerie comprend :

- ✓ les locaux liés à la caserne de gendarmerie (caserne, locaux techniques, garages, ...),
- ✓ 25 logements pavillonnaires pour l'hébergement des gendarmes.



2.2 – Les grands équipements et infrastructures qui traversent le territoire

Chatuzange le Goubet est concernée par la présence de plusieurs équipements ou infrastructures d'envergure qui traversent son territoire.

2.2.1 – Le barrage de Pizançon

Historique

En mars 1918, le « Société anonyme et immobilière des forces motrices du Vercors », qui a construit et exploite le Bournillon depuis 1905, demande une concession pour établir une centrale hydroélectrique sur l'Isère à Pizançon. Les communes concernées y sont favorables et le conseil municipal de Romans donne un avis positif en 1918. Les travaux sont confiés à la société « Entreprise de Grands Travaux Hydrauliques ». Ils ont débuté en août 1928, pour une durée prévue de 24 mois. Dans un premier temps la mise en place d'un rideau de palplanches a permis la construction de la centrale et des trois premières passes du barrage. Ces palplanches se sont avérées insuffisantes lors des crues de septembre et octobre 1928. En février 1929, ce sont les grands froids qui ont perturbé un peu les travaux, le gravier étant fortement gelé. Cette première phase de travaux se terminera vers le mois de décembre 1929. Dans une deuxième étape, des bardeaux de palplanches furent édifiés pour la construction de la partie rive droite du barrage. La mise en eau de la retenue s'est déroulée en 1931 et la mise en service se fit progressivement jusqu'en novembre 1932.

La traversée de l'Isère

La traversée de l'Isère comporte, conformément au cahier des charges de la concession, un pont-route. Sur les trottoirs de ce pont circule une grue-portique qui assure le transport et la mise en place des batardeaux. Après 1980, le trafic routier devenu difficilement compatible avec l'exploitation, les pouvoirs publics décident la construction d'un troisième pont. Ce pont dit des « Allobroges » a été mis en service en 1993. Depuis cette date le pont-route du barrage n'est plus autorisé qu'à la circulation des piétons et des deux roues.

La période 1939-1945

Durant la guerre de 1939-1945, l'aménagement de Pizançon a vécu plusieurs événements :

- ✓ le 20 juin 1940, l'armée française, qui s'est repliée en hâte sur la rive sud de l'Isère, fait sauter tous les ponts. A Pizançon, seule la travée de la passe éclusée a été dynamitée.
- ✓ le 17 juillet 1944 au soir, une trentaine FTP de la compagnie Williams occupent l'usine, désarmant les deux gardes civils et les gendarmes de la protection. Ils s'emparent de divers matériels et d'un important stock d'armes constitué après l'armistice de 1940.
- ✓ le 23 juillet 1944, un groupe de maquisards tente de le saboter. Mais la garde habituelle d'une dizaine de gendarmes, avait été remplacée la veille par une compagnie allemande !...et la tentative échoue.
- ✓ le 30 août 1944, lors de la libération de Romans, les Allemands en se repliant vers le Nord font sauter le pont vieux le 29 août, puis le pont neuf dans la matinée du 30... Ils tentent de faire de même pour le pont-route du barrage mais la charge de dynamite ne fonctionne heureusement pas... ce qui permet aux troupes américaines venant de Grenoble de franchir l'Isère pour libérer définitivement Romans.

L'automatisation

Après la nationalisation, un projet d'automatisation fut présenté, prévoyant une réduction d'effectifs. Mais ce n'est qu'en 1979 que la modernisation principale eut lieu.

Source : <http://www.romans-patrimoine.com/>

2.2.2 – Le canal de la Bourne

Historique

De tout temps, la mise en valeur agricole des plaines, depuis le Royans jusqu'à Valence et au-delà, a nécessité l'utilisation de grandes quantités d'eau. Dès le XVII^e siècle, la famille des seigneurs de

Pizançon qui possède d'immenses champs, prairies, pâturages ainsi que des moulins, a déjà réalisé de nombreux ouvrages : canaux, chéneaux, baumes (conduites souterraines). Au milieu du XVIII^e siècle, les intendants du Dauphiné de la Porte et Pajot de Maréchal s'intéressent à un projet d'envergure : la mise en valeur agricole de la plaine de Valence par le captage des eaux de la Bourne. Plus d'un siècle de réflexions, d'amorces d'études, de tentatives sera nécessaire pour regrouper les propriétaires fonciers intéressés, avant d'en voir un début de réalisation !

XIX^{ème} siècle, de la réflexion a la réalisation

Le Premier Empire voit aboutir les premières réflexions sérieuses : une lettre du Ministre de l'Intérieur du 12 novembre 1810 destinée au Préfet de la Drôme, avance déjà l'idée d'un grand canal alimenté par les eaux de l'Isère et la Lyonne. L'année suivante, Guyton, élève de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, mène des enquêtes de terrain. L'ingénieur du département Lesage en conclut, au cours de l'été 1811, deux impératifs techniques :

- ✓ établir la prise d'eau du canal principal non pas, comme cela avait été envisagé, au niveau du détroit naturel sous le pont même du village de Saint-Nazaire, mais bien plus en amont, juste en dessous de Pont-en-Royans
- ✓ envisager la construction d'un pont aqueduc d'au moins 200 mètres de long et plusieurs dizaines de mètres de haut pour franchir la Bourne au niveau même du bourg de Saint-Nazaire-en-Royans.

Le Directeur Général des Ponts et Chaussées estime, dans son rapport du 10 février 1812, que ces options techniques sont beaucoup trop coûteuses, du fait notamment de l'aqueduc : le projet est mis en sommeil pour de longues années. Car, outre le contexte politique de l'époque (chute du Premier Empire), on ne connaît pas encore l'étendue et la qualité exacte des terrains à mettre en valeur dans la plaine de Valence. La réponse sera connue à l'achèvement de l'inventaire cadastral qui commence à peine dans le périmètre concerné.

En 1828 : un projet en Isère

Du côté du département voisin de l'Isère, un projet d'irrigation, toujours par les eaux de la Bourne, des territoires d'Auberives, Saint-Just-de-Claix et Saint-Romans voit le jour. Le Préfet de l'Isère répond au Sous-Préfet de Saint-Marcellin qu'il est nécessaire que les propriétaires riverains se regroupent en syndicat. Mais rien ne se fait.

Les années 1840

1839 : Le Conseil Général de la Drôme relance le projet. Mais il faut d'abord 4 ou 5 ans pour retrouver les études réalisées au début du siècle.

- ✓ Août 1846 : l'avant-projet reprend les grandes options de 1811 avec franchissement de la Bourne en aval de Saint-Nazaire par un aqueduc à double niveau d'arches. Une option « pont suspendu » avec piles en pierres et conduit à coffrage bois pour l'eau est rapidement abandonné. Techniquement, il est prévu que la pierre, au lieu de venir de Crussol, en Ardèche, sera extraite à Saint-Nazaire même, et que les aqueducs prévus en amont, seront remplacés par des tunnels.
- ✓ Les années 1850 : Elles connaissent une forte mobilisation locale pour trouver les financements. Une commission est chargée de recueillir l'adhésion des propriétaires intéressés par le canal.
- ✓ Août 1860 : Napoléon III reçoit un document : « Notice sur le projet de dérivation des eaux de la Bourne pour l'arrosage des plaines à l'est de Valence ». Les grandes options techniques sont précisées : souterrains en amont, pont aqueduc sur 259 mètres avec passage de la Bourne sous une seule arche de 19 mètres, deux souterrains en aval de Saint-Nazaire de 48 et 293 mètres. Le Syndicat provisoire du Canal de la Bourne est créé, les intéressés se réunissent en Société, les registres d'adhésions sont ouverts.
- ✓ Les années 1860 – 1870 : malgré la mobilisation, il faut une douzaine d'années pour que les choses avancent. Les montages juridiques et financiers entre partenaires publics et privés remettent le dossier en cause. Des modifications sont envisagées quant au financement

(candidature très controversée de la Société concessionnaire du canal du Verdon) et au tracé : déplacement du barrage de la prise d'eau au-dessus de Pont-en-Royans, allongement discutable des canaux pour augmenter la surface irriguée, remplacement de l'aqueduc par un siphon pour irriguer Saint-Just et Saint-Romans. Les enquêtes sans résultats et les comités locaux sans autorité ont fini par surexciter les populations qui poussent les élus locaux à trouver une solution rapide et efficace

- ✓ 17 juillet 1872 : l'enquête d'utilité publique est lancée par le Ministre des Travaux Publics
- ✓ 7 mai 1873 : la convention entre l'Etat et le Département de la Drôme est signée et la construction peut débuter.

Le chantier

Les travaux de creusement sont menés sans retard. L'idée de l'aqueduc est assez bien acceptée par la population nazairoise. Le projet d'ensemble, lui, est choisi, avec neuf autres grands chantiers, pour représenter le Ministère des Travaux Publics lors de l'Exposition Universelle de 1878 à Paris. Ce qui, un an avant l'inauguration du canal, renforce l'attrait touristique de Saint-Nazaire, déjà vanté pour le pittoresque de son site. La construction et son exploitation sont confiées à la Société du Canal de la Bourne. Une convention est signée avec l'Etat (loi du 21 mai 1874). Les travaux sont réalisés par la société Watel et Ferry.

La construction

Au printemps 1876, le terrain est découpé en sections où travaillent 600 ouvriers. 48 km de canal principal et 70 km de secondaires sont à creuser: il faut acheminer 7 m³ par seconde pour irriguer au moins 7000 ha de terrain dans la plaine de Valence. A l'automne 1876 sont réalisés les $\frac{3}{4}$ des tunnels (2,5 km), 20 ouvrages ordinaires sur les 65, ainsi que le pont aqueduc de Tarze et 4 arches de l'aqueduc de Saint-Nazaire (sur 17). A Saint-Nazaire, on réoriente des ruelles et chemins sous l'ouvrage. Les réclamations pour dépréciation des biens et insalubrité due au canal ne sont pas suivies : le jugement d'expropriation pour cause d'utilité publique est rendu en juillet 1876.

L'aqueduc est achevé en 1878, mais les travaux du canal durent jusqu'en 1882.

Source : <http://www.saint-nazaire-en-royans.com/>

2.2.2 – L'A49

Le projet d'autoroute entre Grenoble et Valence est mis à l'ordre du jour de la politique d'aménagement du territoire en 1967. La société AREA est choisie comme concessionnaire par décret du 5 avril 1971. Elle établit en 1973 un projet d'APS présenté aux élus locaux en décembre 1973. Les oppositions qui se manifestent conduisent à reprendre les études de 1973 à 1983. Diverses solutions sont examinées par la direction des routes (autoroute à péage, route à 2 fois 2 voies gratuite, comparaison de variantes...) sans aboutir à une décision officielle de prise en considération. Le schéma directeur de 1977 ne la mentionne pas.

En 1983, la décision est prise d'aménager la liaison sous la forme d'une autoroute concédée. En 1985, le projet est inscrit au schéma directeur et l'étude du tracé confiée par la direction des routes su CETE de Lyon. En mai 1986, le tracé retenu est mis à l'enquête. Le décret la déclarant d'utilité publique est pris en mai 1988. A la suite d'un recours pour vice de forme déposé en juillet 1988, cette DUP est annulée par le Conseil d'Etat en septembre 1990. Une nouvelle DUP est prise en janvier 1991.

Les travaux ont commencé au début de 1989. La section Tullins / Voreppe (9km), commencée mi 1989, est mise en service en décembre 1990. La section St Marcellin / Tullins (24km), commencée en début 1989, et celle de Bourg-de-Péage / St Marcellin (29km), commencée en septembre 1989, sont mises en service en décembre 1991.

L'aménagement sur place en route express à 2 fois 2 voies de la RN 532 entre Romans et Valence (10km) est également mis en service fin 1991 et prolongé par la réalisation du contournement routier Est de Valence (12km), initialement à 2 voies et dont l'élargissement à 2 fois 2 voies a été réalisé en partie en 1996 et ne sera achevé qu'en 1999, permettant la liaison de l'axe A49 Grenoble - Valence avec l'autoroute A7. La qualité de service de cette jonction est toutefois inférieure à celle d'un

prolongement autoroutier, surtout en ce qui concerne le raccordement à l'A7 qui s'effectue par un simple diffuseur desservant en outre la moitié sud de Valence.

Source : rapport du groupe de travail sur le bilan de l'autoroute A49 Grenoble Valence, 1999

2.3 – Les équipements et infrastructures liés au numérique

2.3.1 – Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de l'Ardèche et de la Drôme a été voté à l'unanimité par les deux Assemblées départementales, respectivement le 24 juin 2013 pour l'Ardèche et le 1^{er} juillet 2013 pour la Drôme.

Le SDTAN comporte un volet "Infrastructures" et un volet "Usages et services", qui traduisent de manière concrète la vision politique des deux Départements quant aux prochaines actions à entreprendre pour l'aménagement numérique de notre territoire. Dans le cadre du SDTAN, le scénario cible du déploiement du très haut débit doit permettre de s'inscrire dans les objectifs du plan national « France Très haut Débit », présenté en avril 2013, et respecter les conditions fixées pour accéder au financement de l'Etat.

Le projet public d'aménagement numérique du territoire de l'Ardèche et de la Drôme en Très Haut Débit vise la construction d'environ 300 000 prises FTTH sur les 642 communes situées en dehors des zones d'investissement privé.

2.3.2 – Les actions à l'échelle cantonale

La Communauté de communes Canton de Bourg de Péage a accompagné la politique publique d'aménagement numérique portée par le Syndicat Mixte ADN. Elle a apporté son soutien pour permettre l'arrivée de nouveaux services plus performants tant pour les habitants que pour les entreprises.

Concernant les entreprises, la politique d'aménagement numérique se traduit notamment par le classement en zone "Premium" pour l'accès au réseau numérique de 3 zones d'activités : Bourg de Péage, Monts du Matin et Porte du Vercors. Concernant les habitants, des travaux d'amélioration de la couverture ADSL sont notamment entrepris.

2.3.3 – L'équipement numérique à l'échelle communale

La commune de Chatuzange le Goubet est équipée d'un central pour l'ADSL2+ qui permet un débit théorique maximum de 20 Mbit/s en réception réseau France Télécom). Par contre, la commune ne dispose pas de réseaux FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) ou FTTLA (fibre optique avec terminaison coaxiale (numéricable,...)). Aucun réseau Wimax (standard de communication sans fil procurant des débits de plusieurs dizaines de mégabits/seconde sur une zone de couverture portant sur quelques dizaines de kilomètres au maximum) ne couvre non plus la commune.

Papelissier est également équipé, depuis peu, d'un central pour l'ADSL2+. En outre, les foyers bénéficiaires peuvent accéder aux offres proposées par les fournisseurs d'accès à Internet comme le « Triple-play » (Internet jusqu'à 25 Mbit/s + téléphonie illimitée vers les fixes et mobile + TV) ou « Quadruple-play » (offre Triple-play + abonnement mobile). L'équipement numérique de Papelissier concerne 134 lignes téléphoniques.